



PV CC Coppet 1/2020

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2020

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
- 2. Appel ;**
- 3. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019 ;**
- 4. Communications du Bureau du Conseil communal ;**
- 5. Communications de la Municipalité ;**
- 6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
- 7. Préavis N° 07/2019-2020 concernant la demande de prêt de CHF 2'120'000.00 à la Fondation des Toises aux fins de transformer et rénover la crèche « Les Coppalines » ;**
- 8. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour ;**
- 9. Divers et propositions individuelles.**



1. Modification de l'ordre du jour

Aucune

2. Appel

Présents : 37
Excusés : 13
Absents : 2

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 19 voix.

3. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. M. Steib: p. 167 orthographe de s'y rendent et p. 165 orthographe de Visions du Réel.
M. G. Cherbuin : p. 166 n'est pas l'auteur de la remarque concernant le compte 160.365.80.
Mme Ch. de Loriol : p. 164 liste des personnes décédées en 2019 et non 2020.
M. E. Charlot Valdieu : p. 168 M. Produit annonce que l'amendement est illégal. Pourquoi ?
M. G. Produit : la loi oblige de s'acquitter des factures.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 16 décembre 2019 est approuvé à la majorité avec 2 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président rappelle les élections du 9 février prochain.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : informe que 3 candidats au Conseil communal sont sur la galerie. Il rappelle que le fond d'endettement est de CHF 40'000'000.00. Que le taux d'impôt n'a pas changé et que la facture sociale augmente. Les crédits déjà votés sont d'une valeur de CHF 11'665'486.00 et avec les diverses dépenses, le solde disponible actuellement est de CHF 9'918'880.00.

M. J.-C. Trotti : annonce que les projets de chauffage à distance des deux collèges sont terminés sans coût supplémentaire.

M. T. Marchand : grâce au nouveau processus de demande de soutien, quelques projets ont obtenu des attributions. Les offres sont variées.

Jardins en Fête ne sera pas maintenu en 2020. La Municipalité va regarder comment aider cette organisation pour les années suivantes.

Le Journal de Coppet offrira un contenu plus politique et le site internet, ainsi qu'un nouveau « coppet.info » diffusé de manière plus fréquente contiendront diverses communications.

Afin d'améliorer le site internet de la commune, un groupe de travail étudiera ce sujet et le lancement sera idéalement effectué en septembre prochain.

M. G. Produit : préavis du prochain conseil :

- octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur d'ARSCO SA pour la construction d'une piscine et d'une patinoire sur la parcelle n°239 de Coppet.
- reconduction du Dispositif d'Investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.
- demande de crédit de CHF 950'000.00 pour la rénovation et l'aménagement du café-restaurant la Copétane.

6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux

Aucune.

7. Préavis N° 07/2019-2020 concernant la demande de prêt de CHF 2'120'000.00 à la Fondation des Toises aux fins de transformer et rénover la crèche « Les Coppalines »

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des finances, M. X. Reuse lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

M. M. Steib : quels sont les âges des enfants ? Des panneaux solaires sont-ils prévus ?

M. Trotti : les panneaux solaires ne sont pas prévus, car un chauffage à bois doit être installé.

Le préavis concerne le prêt communal et non l'objet.

Mme F. Sugrañes Wildi : l'âge du groupe des bébés est de 4 à 18 mois. Le groupe des trotteurs de 18 à 36 mois et le groupe des grands de 36 mois à l'âge de la rentrée scolaire.

Mme A. Cherbuin : s'il y a augmentation du nombre de places d'accueil, y-a-t-il une subvention cantonale ?

Mme F. Sugrañes Wildi confirme la subvention.

M. J. Horekens : il y a 2 millions manquants sur le plan de plafonnement ceux-ci concernent-ils les 2 millions des Coppalines ?

M. G. Produit : le solde après la décision de ce projet sera de CHF 7'800'000.00.

M. J. Horekens : le solde disponible sur le tableau n'est pas de CHF 9'918'000.00, mais de CHF 11'918.880.00.

M. G. Produit : c'est probablement une erreur de calcul.

M. S. Voide : les CHF 1'900'000.00 manquant représentent le cautionnement des Toises.

Le tableau exact et complet est donc le suivant :

Plafond d'endettement	40'000'000.00
Engagements à venir selon crédits votés	11'665'486.00
Utilisation des prêts et lignes de crédit	5'246'634.00
Lignes de crédit consolidées	7'675'000.00
Cautionnement des Toises (50 % du total)	3'594'000.00
Cautionnement des Toises, partie commerciale	1'900'000.00
Cautionnement d'Arsco SA (non retenu)	0.00
Solde disponible avant préavis n° 07/2019-2020	9'918'880.00
Engagement futur (prêt à la Fondation des Toises)	2'120'000.00
Solde disponible à l'issue de la séance de ce jour	7'798'880.00

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 33

Non : 2

Abst. : 1

Le préavis N° 07/2019-2020 est accepté à la majorité.

8. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 33

Non : 0

Abst. : 3

L'extrait du PV est accepté à la majorité.

9. Divers et propositions individuelles

M. G. de Rham : comment procéder pour voter au niveau communal s'il n'est pas possible de mettre le bulletin dans l'enveloppe jaune ?

Le Président : ce n'est pas le bulletin que l'on ne doit pas mettre dans l'enveloppe, mais le document de présentation des candidats.

M. J.-P. Blanchoud remercie la Municipalité pour les efforts qu'elle fait concernant la facture sociale.

M. G. Meylan : il manque des poteaux en-bas du chemin Bleu.

M. J.-C. Trotti : ceci est dû aux véhicules qui doivent avoir accès à la cuisine du collège.

Mme P. Gallimard : regrette la gestion de la plage des Rocailles. Il y a trop de monde, trop de barbecues. Pourquoi ne pas faire payer aux personnes n'habitant pas Coppet. La plage coûte aux habitants de Coppet et ce sont les autres habitants qui en profitent.

M. G. Produit : l'objet est compliqué, car une partie est propriété du canton. Il faudrait clôturer l'espace et engager une personne pour la caisse. Les conditions de stationnement ont été modifiées et elles sont devenues plus strictes. De plus, les ASP passent régulièrement. L'école de voile bénéficie d'une bonne fréquentation et une restriction d'accès serait dommageable.

La séance est levée à 21h15.

La prochaine séance est prévue le lundi 9 mars à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin